

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE REGION LANGUEDOC ROUSSILLON
ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL

DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Rappel (facultatif) : nombre de sièges à pourvoir

1/ à la CCIR

<u>Catégories</u>	<u>Total¹</u>
Industrie	2
Commerce	4
Service	7
Total	13

2/ à la CCIT

<u>Catégories</u>	<u>Total</u>
Industrie	10
Commerce	12
Service	15
Total	37

BB





L'an deux mille dix, le quinze du mois de décembre, à 15 heures

Vu :

- 1°- Le code électoral,
- 2°- Le code de commerce,
- 3°- Les arrêtés ministériels du 12 juin 2008 et du 25 juillet 2008 fixant la composition des catégories professionnelles des CCI
- 4°- L'arrêté du préfet de région du 2010 - 1 - 2696 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIR LANGUEDOC ROUSSILLON
- 5°- L'arrêté du préfet de département du 2010 - 1 - 2697 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIT de MONTPELLIER
- 6°- L'arrêté préfectoral du 2010 - 01 - 2980 fixant la composition de la commission d'organisation des élections,
- 7°- L'arrêté ministériel du 31 août 2010 portant convocation des électeurs et fixant le calendrier des opérations électorales,
- 8°- L'arrêté ministériel du 19 novembre 2010 portant création d'un système de vote électronique,
- 9°- La circulaire n°1299 DGCIS/SCDPME/SDCC/CC2 du 3 septembre 2010 complétée par la circulaire du 6 octobre 2010,
- 10°- Les listes d'émargement,
- 11°- L'état des candidatures régulièrement enregistrées,
- 12°- L'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission.

S'est réunie à la Préfecture, pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 25 novembre 2010 au 8 décembre 2010 en vue de désigner les membres de la CCIR LANGUEDOC ROUSSILLON et de la CCIT de MONTPELLIER, la commission d'organisation des élections composée de :

- M Bernard ROUCOUS, représentant le préfet de l'Hérault, président de la Commission ;
- M. Bruno BALDUCCI, juge représentant le président du Tribunal de Commerce de Montpellier
- M. Mahfoud BENALI, membre désigné par le président de la chambre de commerce et d'industrie de Montpellier;
- M. Eric DEMON, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie désigné par le président de la CRCI ;
- M. Hervé DE RUGGIERO, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de MONTPELLIER ;
- M. Alain THIERY, secrétaire de la Commission.

Vote par correspondance [et par internet *]

Pour chaque catégorie ou sous-catégorie professionnelle, la Commission a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture.

Lorsqu'une différence a été constatée, mention en a été faite au présent procès-verbal.

Puis, scrutin par scrutin, la commission a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non conformes et le président a fait porter sur chaque enveloppe le motif de la « non prise en compte » du vote. Les enveloppes écartées sont annexées au procès verbal. Après l'émargement par la Commission en face du nom de chaque électeur, chaque enveloppe de scrutin a été introduite dans l'urne correspondante.

Puis la Commission a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs.

Après avoir statué sur les bulletins et enveloppes blancs ou nuls, elle a arrêté les résultats du scrutin et proclamé les élus conformément aux tableaux insérés au présent procès verbal.

La Commission a, conformément aux dispositions des articles R. 713-18 à 20 du code de commerce, procédé au recensement des votes généraux dont le résultat est consigné ci-dessous par catégories ou sous-catégories, dans les tableaux suivants :



Tableau n° 1

CATEGORIE : COMMERCE**1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS**

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	1819
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppes ne comportant pas la signature de l'électeur, enveloppe non conforme, pli posté hors délais...)	85
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [normalement=(A-B)]	1734
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet*	795
C3	Total émargements (C3=C1+C2)*	2529

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	1734
E	Votes par Internet (=C2) *	795
F	Blancs et nuls (vote par correspondance et vote par internet)	17
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la délégation	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante [cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	3
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	9
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)*	5
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F] :	2512

BB

Tableau n° 2

CATEGORIE : INDUSTRIE

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	776
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppes ne comportant pas la signature de l'électeur, enveloppe non conforme, pli posté hors délais...)	50
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [normalement=(A-B)]	726
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet*	426
C3	Total émargements (C3=C1+C2)*	1152

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	726
E	Votes par Internet (=C2) *	426
F	Blancs et nuls (vote par correspondance et vote par internet)	34
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la délégation	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante [cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	28
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	4
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)	2
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F] :	1118

BB

[Signature]

[Signature]

Tableau n° 3

CATEGORIE : SERVICES

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	2120
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppes ne comportant pas la signature de l'électeur, enveloppe non conforme, pli posté hors délais...)	120
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [normalement=(A-B)]	2000
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet*	1099
C3	Total émargements (C3=C1+C2)*	3099

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	2000
E	Votes par Internet (=C2) *	1099
F	Blancs et nuls (vote par correspondance et vote par internet)	114
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la délégation	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante [cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	93
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	11
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)*	10
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F] :	2985

BB

Tableaux n° 4

3 – ETAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT ²

3-1 COMMERCE :

Candidats pour la CCIR LANGUEDOC ROUSSILLON		Nombre de suffrages obtenus	
titulaires (nom et prénom)	suppléants (nom et prénom)	Total* (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
TEISSIER Aimé	MARTIAL Laure	1173	Mille cent soixante treize
DEMON Eric	JOURDAN Carole	1176	Mille cent soixante seize
PEREZ Véronique	HANOT Patrick	1178	Mille cent soixante dix huit
DREULLE Didier	SIMON Alain	1177	Mille cent soixante dix sept
SEVESTRE Jean Marie	HUSSIN José	1327	Mille trois cent vingt sept
ARGUILLERE Jean Christophe	DELALONDE Bertrand	1324	Mille trois cent vingt quatre
CABIRON Bernard	FONTAINE Sylvie	1326	Mille trois cent vingt six
BAVOIL Jean François	CHADELAS Bernard	1324	Mille trois cent vingt quatre

Candidats pour la CCIT MONTPELLIER (nom et prénom)	Nombre de suffrages obtenus	
	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
ALMERAS Jacques	1146	Mille cent quarante six
GREA Gil	1146	Mille cent quarante six
CARDEUR Hervé	1145	Mille cent quarante cinq
REDONDO Guy	1148	Mille cent quarante huit
CONNES Olivier	1147	Mille cent quarante sept
COUR Christophe	1147	Mille cent quarante sept
RICARD Marc	1146	Mille cent quarante six
SEBASTIA Jean Luc	1145	Mille cent quarante cinq
MAS Jean Jacques	1286	Mille deux cent quatre vingt six
COMBETTES Michel	1287	Mille deux cent quatre vingt sept
GRANIER Jean Marie	1287	Mille deux cent quatre vingt sept
WOJCIESZAK Catherine	1285	Mille deux cent quatre vingt cinq
DELONCLE Thierry	1286	Mille deux cent quatre vingt six
CHAYRIGUES Maryam	1285	Mille deux cent quatre vingt cinq
RIGAIL Jean Louis	1285	Mille deux cent quatre vingt cinq
SABBAH Mickael	1286	Mille deux cent quatre vingt six

3-2 INDUSTRIE :

Candidats pour la CCIR : LANGUEDOC ROUSSILLON		Nombre de suffrages obtenus	
titulaires (nom et prénom)	suppléants (nom et prénom)	Total* (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
IOVINO Rudy	SALVADOR Victor	533	Cinq cent trente trois
CECCOTTI Patrick	CARTOUX Elisabeth	537	Cinq cent trente sept
DELONCLE Gabrielle	MARTIN PRIVAT Pierre	551	Cinq cent cinquante et un
VALADE Frédéric	MARC Michel	544	Cinq cent quarante quatre

² Renseigner autant de tableaux qu'il y a de catégories professionnelles (3) ou, le cas échéant, de sous-catégories

BB




AT

Candidats pour la CCIT MONTPELLIER (nom et prénom)	Nombre de suffrages obtenus	
	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
COTTAVE Jean	516	Cinq cent seize
VESPER Jean Jacques	523	Cinq cent vingt trois
FERNANDEZ Claude	521	Cinq cent vingt et un
ENSUQUE Patrick	517	Cinq cent dix sept
CHARMILLON Denis	524	Cinq cent vingt quatre
MARTINEL Pierre	517	Cinq cent dix sept
MARTIN Luc	516	Cinq cent seize
ASIUS Jérôme	516	Cinq cent seize
GIRAUD (ANDRIEU) Stéphanie	547	Cinq cent quarante sept
CHALAGUIER Alain	543	Cinq cent quarante trois
PAHL Stephan	541	Cinq cent quarante et un
PÉREZ Laurent	541	Cinq cent quarante et un
BELLET Eric	541	Cinq cent quarante et un
BATISTA RIBEIRO Alvaro	541	Cinq cent quarante et un
ARRAS Myriam	542	Cinq cent quarante deux
BESSIERE (FERRAL) Catherine	542	Cinq cent quarante deux
COHEN Guy	27	Vingt sept

3-3 SERVICES :

Candidats pour la CCIR : LANGUEDOC ROUSSILLON		Nombre de suffrages obtenus	
titulaires (nom et prénom)	suppléants (nom et prénom)	Total * (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
DELJARRY André	VALERO Augustin	1582	Mille cinq cent quatre vingt deux
LABBE Fabien	PERRUCHON Céline	1585	Mille cinq cent quatre vingt cinq
LABATTUT Jean Yves	DOUIS Christian	1585	Mille cinq cent quatre vingt cinq
GADELLE Philippe	ARMAND Aurélie	1594	Mille cinq cent quatre vingt quatorze
PARISI Jean Pierre	BRIAND Frédéric	1594	Mille cinq cent quatre vingt quatorze
DUCROS Thierry	LEVY René	1595	Mille cinq cent quatre vingt quinze
FROMONT Michel	MENON Albert	1564	Mille cinq cent soixante quatre
EDOUARD Pierre Olivier	BANCEL Hervé	1366	Mille trois cent soixante six
DULION Nicolas	ENJOLRIC Bernard	1376	Mille trois cent soixante seize
JALLAS Eric	LECOULS Pascale	1375	Mille trois cent soixante quinze
FULCRAND Stéphane	LEVY Edgar	1367	Mille trois cent soixante sept
DEGEZ Claude Manuel	CONNOR Nigel	1374	Mille trois cent soixante quatorze
ASTORG Jean François	ALBERT Britta	1377	Mille trois cent soixante dix sept
MARTIN (MOLARD) Claire	OLIVARES Jérôme	1374	Mille trois cent soixante quatorze

BB





Candidats pour la CCIT MONTPELLIER (nom et prénom)	Nombre de suffrages obtenus	
	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
CHAMBON Nicolas	1484	Mille quatre cent quatre vingt quatre
RESPLANDY Pascal	1487	Mille quatre cent quatre vingt sept
BADIE CASSAGNET Michel	1483	Mille quatre cent quatre vingt trois
SARAZIN Thierry	1486	Mille quatre cent quatre vingt six
BROUILLARD Jean Patrick	1482	Mille quatre cent quatre vingt deux
HERVE Samuel	1484	Mille quatre cent quatre vingt quatre
TONNON Pierre Laurent	1486	Mille quatre cent quatre vingt six
SAOUDI Jamal	1435	Mille quatre cent trente cinq
BLANVILLAIN Grégory	1290	Mille deux cent quatre vingt dix
PEREZ Bernard	1292	Mille deux cent quatre vingt douze
(ALODAT) LETAIEF Rania	1291	Mille deux cent quatre vingt onze
MARCADAL Jean Yves	1291	Mille deux cent quatre vingt onze
LEJEUNE Cédric	1283	Mille deux cent quatre vingt trois
CHARRIN Jean Pierre	1322	Mille trois cent vingt deux
CRISTOL Lionel	1284	Mille deux cent quatre vingt quatre
ROUSSEL Jean Louis	1286	Mille deux cent quatre vingt six

NB : si la distinction entre les suffrages obtenus "par internet" et "par courrier" ne peut être faite, renseigner directement les colonnes "total"

4- PROCLAMATION DES ELUS

Candidats pour la CCIR : LANGUEDOC ROUSSILLON		Catégorie Commerce	Catégorie Industrie	Catégorie Services
titulaires (nom et prénom)	suppléants (nom et prénom)			
SEVESTRE Jean Marie	HUSSIN José	élus		
ARGUILLERE Jean Christophe	DELALONDE Bertrand	élus		
CABIRON Bernard	FONTAINE Sylvie	élus		
BAVOIL Jean François	CHADELAS Bernard	élus		
DELONCLE Gabrielle	MARTIN PRIVAT Pierre		élus	
VALADE Frédéric	MARC Michel		élus	
DELJARRY André	VALERO Augustin			élus
LABBE Fabien	PERRUCHON Céline			élus
LABATTUT Jean Yves	DOUIS Christian			élus
GADELLE Philippe	ARMAND Aurélie			élus
PARISI Jean Pierre	BRIAND Frédéric			élus
DUCROS Thierry	LEVY René			élus
FROMONT Michel	MENON Albert			élus

BB




Candidats pour la CCIT : MONTPELLIER	Catégorie Commerce	Catégorie Industrie	Catégorie Services
(nom et prénom)			
MAS Jean Jacques	élu		
COMBETTES Michel	élu		
GRANIER Jean Marie	élu		
WOJCIESZAK Catherine	élu		
DELONCLE Thierry	élu		
CHAYRIGUES Maryam	élu		
RIGAIL Jean Louis	élu		
SABBAH Mickael	élu		
GIRAUD (ANDRIEU) Stéphanie		élu	
CHALAGUIER Alain		élu	
PAHL Stephan		élu	
PEREZ Laurent		élu	
BELLET Eric		élu	
BATISTA RIBEIRO Alvaro		élu	
ARRAS Myriam		élu	
BESSIERE (FERRAL) Catherine		élu	
CHAMBON Nicolas			élu
RESPLANDY Pascal			élu
BADIE CASSAGNET Michel			élu
SARAZIN Thierry			élu
BROUILLARD Jean Patrick			élu
HERVE Samuel			élu
TONNON Pierre Laurent			élu
SAOUDI Jamal			élu

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ci-annexées.

BB





AT

Décisions de la COE sur les enveloppes T reçues litigieuses, en présence de représentants des groupements de candidats

1 – Collège : membres / Industrie

3 x 2 enveloppes « vote double »

Nota : le 1^{er} envoi de matériel est reconnaissable par les noms / n° électeur pré-imprimés

Décision : le 2^{ième} retour T écarté

Critères pour garder : le premier expédié selon tampon de La Poste

Si même date, retient enveloppe « pré- imprimée »

ARNAUD Didier	13966
FAUCON Patrick	12787
RAMBIER Maryse	14915

3 enveloppes non signées / écartées

1 enveloppe (second envoi CCI) sans n° d'électeur / écartée

1 enveloppe arrivée le 13.déc. sans oblitération postale / écartée (malgré code à barre La Poste)

25 enveloppes avec tampon oblitération postal illisible / écartées

Nota demandé par scrutateur « La Poste pourrait retrouver la date d'oblitération avec le code à barre (en bas / à droite)

8 Enveloppes 1^{er} envoi (pré-imprimées) reçues « légalement » alors qu'un « second envoi » avait été demandé à la CCI et en conséquence le système informatique a gelé le 1^{er} numéro d'électeur.

... à la lecture optique le système les refuse mais certitude qu'il n'y a pas eu de vote électronique / ces enveloppes sont retenues valides et ré- intégrées dans le dépouillement, il s'agit de :

MESTRE Pierre	11894
MISTRANGELO Laurent	14942
GARCIA Jean Michel	12859
TAILLADE Catherine	13099
RAMBIER Jean Pierre	12766
LASSERRE Jean Yvès	14792
BENFATAH Hoadjhabib	14104
DEMATTE Nicolas	14489

2 – Catégorie : Membres / Commerce :

45 enveloppes avec tampon postal illisible / écartées

Nota demandé par scrutateur « La Poste pourrait retrouver la date d'oblitération avec le code à barre » (en bas / à droite)

2 enveloppes sans oblitération postale / écartées

BB



AA



1 enveloppe avec n° d'électeur « erroné » / écartée

Le président de la COE fait remarquer qu'il s'agit d'un envoi type « second envoi » avec nom et prénom renseignés mais par une écriture autre que celle des agents CCI-Mtp ... et dont le n° d'électeur porté manuellement est comparable au code informatique utilisé pour le vote électronique

1 enveloppe sans n° d'électeur / écartée

1 enveloppe avec n° électeur correspondant au vote DC / écartée

2 enveloppes non signées / écartées

6 enveloppes dont les mentions « nom / prénom » sont barrées, rayées ou blanchies / écartées

6 x 2 enveloppes « vote double »

... 6 sont écartées / deuxièmes arrivées,

... 6 sont retenues / les premières (avec mention pré-imprimées = 1^{er} envoi), il s'agit de :

BERREAU Dominique	1283
CELLIER Gilles	4168
KERMICHE Samir	9407
KERMICHE Samir	5863
RONSO Christophe	6523
TOHFA Anass	3678

12 enveloppes 1^{er} envoi (pré-imprimées) reçues « légalement » alors qu'un « second envoi » avait été demandé à la CCI et en conséquence le système informatique a gelé le 1^{er} numéro d'électeur.

... à la lecture optique le système les refuse mais certitude qu'il n'y a pas eu de vote électronique / ces enveloppes sont retenues valides et ré-intégrées dans le dépouillement, il s'agit de :

CORBACI Emine	2684
MESTRE Pierre	2509
BERLAND Géraldine	4442
BRU Christophe	10680
DUQUENOY David	5554
FRANSOLET Geneviève	4181
DUQUESNOY David	6471
HANOT Patrick	9388
MESTRE Pierre	7803
OLLIER Serge	9403
PALA DEVCHAND Shanni	7905
RIGAL Jean Louis	8819

3 – Catégorie : membres / services

12 + 3 enveloppes non signées / écartées

1 enveloppe avec message distinctif / écartée

1 x 2 enveloppes « vote double » / retient le premier retour, le second est écarté

2 enveloppes avec mention nom ou prénom, rayée ou modifiée / écartées

2 enveloppes sans cachet postal / écartées

65 enveloppes avec date illisible / écartées

2 scrutateurs font remarquer que pour certaines, la date est « décriptable »

BB

Z

AT

AT

1 membre de la COE demande de voter. Par 3 voix contre, la demande est rejetée ... au motif d'égalité de traitement avec les 2 autres collèges déjà dépouillés et pour lesquels ces cas ont été écartés en totalité par la COE.

Nota demandé par scrutateur « La Poste pourrait retrouver la date d'oblitération avec le code à barre »

17 enveloppes 1^{er} envoi (pré-imprimées) reçues « légalement » alors qu'un « second envoi » avait été demandé à la CCI et en conséquence le système informatique a gelé le 1^{er} numéro d'électeur.

... à la lecture optique le système les refuse mais certitude qu'il n'y a pas eu de vote électronique / ces enveloppes sont retenues valides et ré-intégrées dans le dépouillement, il s'agit de :

SELLAN Serge	21621	
BADIE CASSAGNET Lucien	18815	
DEVERGIE Thierry	19647	
PONSY Claude	20276	
MESTRE Pierre	25267	
CAMBON Nicolas	24893	
MESTRE Pierre	20766	
MARRE Mireille	29029	
MESTRE Pierre	26228	
SALINIER David	28014	
BOUSQUET Arnaud	19011	
RAMBIER Jean Pierre	20867	
MESTRE Pierre	28500	
GOURBELLE Alain	21265	
BASSAL Laurent	21297	
RAYMOND Didier	27615	
VIGOUROUX Mickael	26567	

AU TOTAL DES 3 COLLÈGES :

CCI Montpellier / nombre enveloppes	commerce	industrie	services	total
.. avec oblitération postale illisible	45	25	65	135
... sans oblitération postale	2	1	2	5
... 1er envoi / alors second envoi demandé	12	8	17	37
... non signées	2	3	15	20
... double vote (... x 2)	6	3	1	10
...avec mention nominative barrée, rayée	6	0	2	8
... avec mention erronée	1 + 1	0	0	2
... avec mentions manquantes	1	1	0	2
... avec signe distinctif	0	0	1	1
Total des motifs	76	41	103	220

BB





OBSERVATIONS/RECLAMATIONS GÉNÉRALES

Le présent procès-verbal, dressé et clos à Montpellier le 15 décembre 2010 à 16 h 15 a été, après lecture, signé par les membres de la Commission d'organisation des élections de la chambre de commerce et d'industrie [et le cas échéant par les représentants des candidats présents].

Le procès verbal est transmis au préfet de département du siège de la chambre territoriale, accompagné des listes d'émargement.

Une copie du procès verbal, accompagnée si nécessaire des documents annexés, est transmise, sans délai, au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dgcis@finances.gouv.fr ou par télécopie au 01 44 97 25 03.

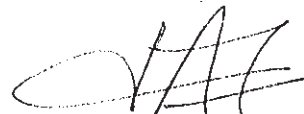
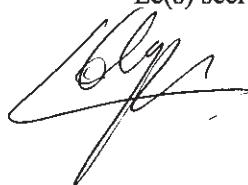
Une copie est également adressée, par le préfet, à la chambre de commerce et d'industrie de région et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale.

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections

Le président

Les membres

Le(s) secrétaire(s)



(et le cas échéant)

Les représentants des candidats

*Mr Menon - par le groupement CCI Pour mieux l'élan -
demande que soit noté la contestation des résultats par
ce dernier -*

